



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 038-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.103

Déposée le : 10.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Weber Hadorn (Ostermundigen, PS) (porte-parole)
Haudenschild (Niederbipp, PLR)
Buri (Konolfingen, PVL)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
Amstutz (Sigriswil, sans parti)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Des PFAS dans l'eau potable et dans les sols - que fait concrètement le canton de Berne ?

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), communément nommées « polluants éternels » sont désormais présentes partout. Elles sont utilisées depuis des décennies et continuent de l'être. Elles entrent par exemple dans la composition du revêtement des poêles à frire, dans celle des vêtements imperméables et des mousses anti-incendie. Ces produits chimiques se retrouvent dans l'environnement et leur présence dans la chaîne alimentaire ainsi que dans les tissus humains est prouvée. Les PFAS présentent un risque pour la santé humaine. Leur toxicité n'est pas aiguë, mais elle revêt un caractère chronique. Aussi la constatation du caractère délétère de leurs effets prend-elle beaucoup de temps. Certaines de ces substances sont cancérogènes ou ont un effet inhibant sur le système immunitaire. Une exposition directe, par exemple à travers l'eau potable, peut entraîner des troubles hépatiques, rénaux et hormonaux.

Le canton de Saint-Gall a pris des mesures radicales il y a plusieurs années, contrairement au canton de Berne où les tergiversations se poursuivent. Pour quelles raisons ? On suppose que les PFAS pénètrent dans les sols, notamment par le biais des boues d'épuration contaminées, et que ces substances se retrouvent ensuite dans l'eau et la chaîne alimentaire humaine.

Dans le canton de Berne, la présence de PFAS dans les eaux souterraines fait l'objet de contrôles et de surveillance depuis 2022. Des données sont disponibles : sur une centaine de sites où des relevés ont été réalisés, des PFAS ont été détectées sur 35 d'entre eux¹. Le Conseil-

¹ <https://www.bvd.be.ch/content/dam/bvd/dokumente/fr/awa/wasser/gew%C3%A4sserschutz/gew%C3%A4sserqualit%C3%A4t/gewaesserbericht-2023/2023-fb-grundwasser-pfas-gewaesserbericht-2019-2022-gbl-fr.pdf>

exécutif estime toutefois que les premiers constats « n'ont pas de quoi inquiéter » quant à la qualité de l'eau potable captée dans les nappes phréatiques.

Il ressort d'une étude nationale que les PFAS sont largement répandues dans les eaux souterraines. Dans le canton de Berne, des PFAS ont été détectées dans 35 stations de mesure analysées sur 103. Toutefois, les valeurs limites maximales n'ont pas été dépassées. Les relevés les plus élevés ont été enregistrés à Ostermundigen et Niederbipp. L'Office cantonal des eaux et des déchets souligne que les mesures ont été effectuées dans les eaux souterraines et non dans l'eau potable. Or, l'approvisionnement en eau potable se fait par captation des eaux souterraines.

Cependant, aucun relevé en ce qui concerne les boues d'épuration n'a été effectué à ce jour dans le canton de Berne alors que celles-ci ont longtemps été épandues sur les champs afin de nourrir les surfaces agricoles. Cette pratique est interdite depuis 2006, mais les PFAS sont persistantes et ne se décomposent pas une fois rejetées dans l'environnement. En réponse à une demande des médias bernois, le Conseil-exécutif a précisé en octobre 2024 que des efforts sont déployés pour tâcher d'identifier les éventuels sites où la concentration de PFAS est élevée.

Des études nationales s'appuyant sur un réseau d'observation des sols de la Haute école des sciences appliquées de Zurich ont également passé au crible 146 sites, dont 17 dans le canton de Berne. La valeur médiane de toutes les stations est de 1,2 microgramme par kilo. Dans le canton de Berne, certains sites présentent des valeurs nettement plus élevées, notamment

- la forêt autour de Langenthal (5 microgrammes) ou encore
- les champs environnant les communes de Lützelflüh, Lauperswil, Wiedlisbach (2 microgrammes).

L'Office cantonal des eaux et des déchets dispose d'une base de données où sont renseignées les exploitations agricoles ayant réceptionné des boues d'épuration. Selon Oliver Steiner (chef de la division Entreprises et gestion des déchets), les données sont en cours de traitement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il le risque de contamination due aux PFAS des denrées alimentaires, des eaux souterraines et de l'eau potable dans le canton de Berne ?
2. À quelle date l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne entend-il fournir des résultats concrets et les analyses qu'il retire de la base de données ?
3. Les sites répertoriés dans la base de données sont-ils les bons ? Quels critères sont-ils appliqués pour évaluer si d'autres sols/champs/sites recelant des eaux souterraines ont été contaminés ?
4. Quand et par quels biais le public, les exploitations agricoles ainsi que les communes concernées seront-ils informés ?
5. Quelles sont les mesures de soutien prévues en ce qui concerne non seulement l'eau potable mais aussi les sols des exploitations concernées ?

Destinataire
– Grand Conseil